



EVALUATION INITIALE D'APTITUDE AUX FORMATIONS DEUX ROUES (PERMIS A1 ET A2)

Réf de l'action : ECF R130 indice 01

OBJECTIFS

*Evaluer le niveau à la conduite d'un véhicule de catégorie B afin de déterminer le nombre d'heures de formation nécessaires.
Répondre à l'obligation réglementaire du R245-2 du Code de la Route (Arrêté du 5 mars 1991).*

PUBLIC CONCERNE ET PRE-REQUIS

Cette évaluation est obligatoire pour toute personne âgée de :

- Au moins 16 ans, souhaitant débiter une formation A1,
- Au moins 17 ans, souhaitant débiter une formation A2.

QUALIFICATION DES FORMATEURS

Enseignants titulaires du « Titre professionnel Enseignant de la Conduite et de la Sécurité routière » mention « 2 roues » ou d'un diplôme admis en équivalence,

OBJECTIFS D'EVALUATION

Evaluer son niveau :

- d'expérience de la conduite
- de connaissance des organes de la moto
- de pratique de la conduite

DUREE

1 heure maximum.

MODES D'EVALUATION

L'évaluation se déroule avec une moto de l'agence et sur la piste.

Elle s'articule autour de questions orales et tests pratique sur la moto.

CONDITIONS DE VALIDATION

A l'issue de l'évaluation, le score obtenu va déterminer un nombre d'heures de formation.

OUTILS D'EVALUATION

L'évaluation est réalisée avec une moto sur piste et suivant les critères de la Fiche d'évaluation de départ.

HORAIRES

Définis sur rendez-vous avec l'agence.

EFFECTIFS

1 élève par moto.

Paraphe OF

SC

Paraphe commanditaire